

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2708/2020	Objet : Vote du compte administratif 2019

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Absents : 1

Votants : 26

L'an deux mil vingt, le 29 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence de Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Florence TORRECILLA, Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Roland TIBI, Jean-Pierre VANHAVERE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Noémie ARNOFFI, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Jean-Michel CARIGI, Nicole DELBOSC, conseillers municipaux

Absents représentés : Dominique HUMEZ représentée par Florence TORRECILLA, François ELIE représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Stéphanie GODEAU JAOUEN représentée par Noémie ARNOFFI, Samantha CRISIAS représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Nicolas BRAGARD, Martine HARBULOT représentée par Margot MAGIN, Danielle METRAL représentée par Jean-Michel CARIGI**Absents** : Bernard KAMMERER

Madame Caroline DELISSE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-21, L.2121-31 ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**Considérant** que le conseil municipal arrête et vote le compte administratif 2019 ; hors de la présence de Monsieur le Maire ;**Considérant** que cette disposition ne concerne pas les maires qui succèdent à l'exécutif qui a eu la responsabilité de l'exécution du budget examiné. Dans ce cas de figure, la délibération doit préciser que le maire signataire est différent de celui auquel il succède ;**Considérant** que Alphonse BOYE, Maire en exercice, succède à Sylvie GERINTE, Maire sortant suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants, 22 voix pour et 4 abstentions (Jean-Jacques GAREAU,
Margot MAGIN, Martine HARBULOT et Nicole DELBOSC)

ARTICLE 1 : ARRETE les résultats définitifs suivants

en euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES 2019	7 754 738,70	2 051 036,75	9 805 775,45
<i>DONT RATTACHEMENT</i>	66 056,70		66 056,70
RECETTES 2019	8 128 719,29	1 902 576,68	10 031 295,97
<i>DONT RATTACHEMENT</i>	208 311,49		208 311,49
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	373 980,59	-148 460,07	225 520,52
RESULTAT REPORTE 2018	600 000,00	1 480 559,68	2 080 559,68
RESULTAT CUMULE	973 980,59	1 332 099,61	2 306 080,20
RAR DEPENSES		223 804,64	223 804,64
RAR RECETTES		230 238,16	230 238,16
SOLDE RAR		6 433,52	6 433,52
RESULTAT CUMULE AVEC RAR	973 980,59	1 338 533,13	2 312 513,72

ARTICLE 2 : VOTE le compte administratif 2019 annexé à la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME
MAROLLES-EN-BRIE, le 29 juillet 2020



Alphonse BOYE
Maire de Marolles en Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr